



**Une place d'accueil pour chaque enfant,
c'est un droit ! (2013)**

L'accueil des 0-3 ans (1/2)



fps



Julie Gillet
Secrétariat général FPS
julie.gillet@mutsoc.be
02/515.17.67

1. Parents cherchent places d'accueil désespérément

Début 2013, le ministre de l'Enfance, Jean-Marc Nollet (Ecolo), présentait le Plan Cigogne, troisième du nom, au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son objectif : créer 16.000 nouvelles places d'accueil pour les enfants de 0-3 ans d'ici 2022 (soit 1.600 places par an), c'est-à-dire 13.000 en milieux subventionnés et 3.000 en milieux non subventionnés.

Selon nous, ces 16.000 places ne suffiront pas à combler le manque de places d'accueil actuel. En effet, en 2011, le taux de couverture¹ pour les 0-2,5 ans était de 28,2% en Fédération Wallonie-Bruxelles (rapport d'activités 2011 de l'Office de la naissance et de l'enfance). En d'autres termes, aujourd'hui, seul un enfant sur quatre peut espérer trouver une place dans une structure d'accueil, que ce soit dans une crèche ou chez une accueillante. C'est beaucoup trop peu ! Et certaines zones géographiques sont moins bien loties que les autres : s'il existe une place pour deux enfants dans le Brabant Wallon, il n'en existe qu'une pour cinq à Philippeville, Mons ou Charleroi.

Certes, face à la pénurie de places d'accueil de la petite enfance, la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà pris différentes mesures et, ces dernières années, l'augmentation du nombre de places est incontestable. Pourtant, ça ne suffit pas. La progression démographique est plus rapide que celle de l'offre de places, surtout à Bruxelles. Et cette augmentation des naissances devrait se poursuivre dans les années à venir.

Une enquête² menée en 2012 par la Ligue des familles le confirme : il faudrait viser la création de 40.000 places à l'horizon 2022 (soit 4.000 places par an) pour rencontrer les besoins des parents. Soit le triple des places prévues dans le nouveau Plan Cigogne... En effet, selon cette enquête, 73% des parents rencontrent des difficultés pour trouver une solution d'accueil pour leurs enfants de moins de trois ans et 17 % d'entre eux n'ont pas trouvé de place dans une structure d'accueil collectif. Afin de répondre aux besoins des parents, le taux de couverture devrait atteindre les 51%.

Nous demandons la programmation et le financement par les pouvoirs publics d'une offre cohérente d'accueil de la petite enfance afin qu'elle réponde, enfin, aux réels besoins des parents, en particulier des parents les plus précarisés sur le marché de l'emploi. Les milieux d'accueil sont un service essentiel pour l'égalité et la justice sociale.

¹ Il s'agit du rapport entre le nombre total de places existantes et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. Ce nombre permet de se faire une idée du nombre de places disponibles par rapport aux besoins.

² A consulter ici : <https://www.citoyenparent.be/Public/campagnes/PressRelease.php?ID=306505&parentID=235896>

2. Les femmes et les enfants d'abord...

Selon l'enquête de la Ligue des familles, 25% des parents ont dû réduire leur temps de travail pour garder leurs enfants, tandis que 12% se sont arrêtés de travailler. Par conséquent, le manque de place d'accueil est source d'inégalités entre les femmes et les hommes. Car c'est encore prioritairement aux mères que reviennent les tâches domestiques et l'éducation des enfants. Ce sont principalement elles qui vont quitter leur emploi, prendre un temps partiel ou interrompre leur carrière pour garder les enfants. Ainsi, selon les statistiques et indicateurs de genre (2011) de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes³ (IEFH), sur l'ensemble des femmes salariées, 44,3% travaillent à temps partiel, pour seulement 9,3% des hommes. Le système de crédit-temps à temps plein pris pour éduquer un enfant est dominé à 95% par les femmes.

Le fait de se retirer momentanément ou définitivement du marché de l'emploi peut avoir des conséquences désastreuses sur le revenu, la pension et l'autonomie financière des femmes. Ainsi, en moyenne, les femmes gagnent, par an, tous secteurs confondus et indépendamment de la durée du travail, 23% de moins que les hommes (toujours selon les statistiques de l'IEFH). Les hommes bénéficiant d'une pension de retraite reçoivent en moyenne 330 euros de plus par mois que les femmes. Les femmes retraitées courent cinq fois plus de risques de sombrer dans la pauvreté que les hommes retraités. Plus d'un tiers des femmes dépendent des revenus des personnes avec lesquelles elles vivent ; ce chiffre s'élève seulement à 10% chez les hommes.

Le manque de place d'accueil est également source d'inégalités entre les enfants. L'accueil des enfants, c'est un « outil » d'égalité des chances pour tous les enfants, pour l'épanouissement des plus petits et pour leur ouverture au monde et aux autres. Les parents les plus favorisés trouveront toujours le moyen de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions. Quant aux autres... Vive la débrouille et le système d ! Or, les enfants nés dans des familles peu intégrées socialement et/ou culturellement sont sans doute ceux qui ont le plus de bénéfices à retirer de la fréquentation d'un milieu d'accueil. Ce que la crèche peut leur offrir en termes d'acquisition du langage, de socialisation, de connaissance précoce des codes sociaux, etc., leur sera extrêmement précieux dans l'avenir, à l'école puis dans le travail. Nous avons toujours défendu l'idée qu'une politique d'accueil permettant à tous les enfants d'en bénéficier devait être considérée comme une politique sociale et d'égalité de toute première importance.

Tant qu'un accueil professionnel de qualité et adapté aux besoins ne sera pas assuré à tous les enfants, ces inégalités continueront d'exister.

³ http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/GenderStat_F_Hfdst1-8_tcm337-160843.pdf

3. Construire des crèches, c'est bon pour l'économie

Souvent, l'argument du coût de la création de structures d'accueil revient. « *Avec la crise, l'Etat ne peut se permettre ce type de dépenses* », entend-t-on ci et là. Or, l'accueil des enfants a un impact positif sur le monde du travail. Par l'emploi qu'elles créent directement (il faut du personnel pour s'occuper des bambins) et indirectement (en permettant aux parents de travailler), les structures d'accueil permettent aux parents, particulièrement aux femmes, de travailler. Les pays qui ont investi massivement dans l'accueil de l'enfance voient des effets positifs sur leur économie.

Des études universitaires ont montré que l'accueil de l'enfance produit des avantages qui en compensent largement les coûts. « *Il a été estimé que, au travers des impôts qu'elle verse sur toute sa vie professionnelle, une mère de famille active remboursera un montant bien supérieur aux sommes engagées à l'origine par les pouvoirs publics en faveur de la garde de son enfant. Des structures d'accueil de l'enfance accessibles à tous présentent donc pour le budget de l'État un bilan qui, loin d'être négatif ou simplement neutre, s'avère au contraire positif, y compris à moyen terme* », peut-on lire dans une étude⁴ de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CODE) parue en 2007.

De plus, toujours selon la CODE, la recherche universitaire a montré « *que la qualité et l'accessibilité des services d'accueil à l'enfance étaient d'une importance sans égale pour la prospérité économique et le bien-être social des enfants. Il est notamment démontré qu'un mode d'accueil de bonne qualité a pour effet de réduire les taux de pauvreté chez les enfants* ».

Par ailleurs, les engagements européens pris par la Belgique dans la cadre de la stratégie « Europe 2020 » l'obligent à augmenter le taux d'emploi des femmes. Ainsi, conformément aux lignes directrices pour l'emploi, la Belgique a comme sous-objectif d'ici 2020 un taux d'emploi des femmes de 69 % (il s'élevait à 57,9% en 2012).

4. Et à des tarifs accessibles, s'il vous plaît !

D'autre part, le cout de l'accueil pour les parents, y compris dans les milieux subventionnés, reste un obstacle à leur utilisation. Ce cout est cité par 15% des répondants à l'enquête de la Ligue des familles comme étant la cause de leur renoncement à cette solution ! Etendre l'offre d'accueil doit non seulement se faire en veillant à la qualité du système mais aussi en le rendant accessible à tous les revenus.

⁴ Voir l'étude ici : www.lacode.be/img/pdf/analyse_accueil.pdf

Pour rappel, le coût de l'accueil des enfants en bas âge varie énormément selon que la structure d'accueil est subventionnée ou non. Les structures subventionnées par l'ONE doivent respecter un barème calculé en fonction des revenus des parents. Pour l'année civile 2012, la participation financière parentale allait de 2,26 à 31,92 euros par journée complète, dont une partie est déductible fiscalement. Par exemple, un ménage gagnant environ 2.500 euros net par mois payait 13,92 euros par jour de crèche. Soit près de 300 euros par mois si bébé est allé à la crèche tous les jours de la semaine.

Selon nous, le barème de participation financière des parents doit être révisé pour permettre un meilleur accès aux familles à faibles revenus.

De plus, le manque de places d'accueil subventionné oblige souvent les parents à se tourner vers les crèches privées, ou les accueillantes indépendantes, qui pratiquent parfois des tarifs nettement plus élevés. Une place en crèche peut alors atteindre un tarif prohibitif, allant jusqu'à 800 euros par mois! Impossible à assumer pour la plupart des parents, même quand ils travaillent tous les deux. Dans une situation de pénurie des services publics, il est normal que les services privés se développent... Mais seuls les parents les plus aisés peuvent opter pour ces solutions. Cela renforce les inégalités.

L'accueil des enfants relève de la responsabilité collective de toute la société. Nous réclamons un réel investissement public dans les structures collectives. Un accueil financièrement accessible à tous est indispensable !

5. Mais encore...

Aujourd'hui, les travailleuses et les travailleurs sont souvent mis sous pression. Les horaires décalés ou irréguliers sont de plus en plus courants. Les besoins des parents en matière d'accueil vont au-delà d'une prise en charge 5 jours par semaine, entre 7h30 et 18h. Il faut une offre horaire plus adaptée aux besoins des parents... mais pas au détriment de la qualité de l'accueil ou des conditions de travail des professionnelles du secteur.

Le secteur de l'accueil des enfants est presque entièrement féminisé. Le stéréotype selon lequel ce sont les femmes qui s'occupent le mieux des enfants persiste. Il serait important de développer des politiques qui incitent davantage les hommes à travailler dans ce secteur afin d'y introduire la mixité. Accueillir les plus petits, s'occuper des enfants après l'école, c'est tout un métier. Une formation adaptée des travailleur-euse-s

du secteur est donc indispensable pour un accueil de qualité. Il est indispensable d'harmoniser les exigences de formation afin de garantir la qualité et le professionnalisme des différents types d'accueil.



Parce qu'aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous manquons de place d'accueil de qualité et à des tarifs accessibles, et que cette situation oblige trop souvent les parents à pratiquer le système d, nous demandons aux responsables politiques de faire de l'accueil des enfants une véritable priorité. Une place d'accueil pour chaque enfant. un droit !